

CONSEIL MUNICIPAL DE SALIVES

Séance du 14 septembre 2020

* * * * *

Le lundi 14 septembre 2020 à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles SCHNEIDER, Maire.

Étaient présents :

M. Christophe BERG
M. Gilles GENOUD
M. Jacques MILLIERE
M. Éric RUESH

Mme Hélène BOYON
M. Silvère GOLMARD
Mme Anne-Fatou NDIAYE
M. Charles SCHNEIDER

Mme Charlotte DEHER
M. Roland METZGER
M. Norbert RAMAGET

Compte-rendu du précédent conseil municipal

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 24 août 2020.

Information sur les projets éoliens par EDPR

Voici un résumé de la présentation effectuée, à titre informatif, par deux représentants de la société EDPR :

- EDP Renewables (EDPR), filiale d'Energias de Portugal, est spécialisée dans les énergies renouvelables depuis plus de 20 ans.
- C'est le 4^{ème} producteur éolien mondial, présent en France depuis 2005.
- Il est présent sur toute la chaîne du projet, de l'identification du site à son démantèlement.
- Les études débutent 5 ans avant le début des travaux, pour une période d'exploitation de 30 ans.
- Les deux plus gros postes de dépenses sont la machine et son raccordement au réseau électrique
- Les retombées pour la commune seraient diverses : création d'emplois, recettes fiscales, indemnités pour l'utilisation des chemins communaux, tarifs préférentiels pour les riverains (dispositif à l'étude), plantation de haies...
- Les impôts payés par l'exploitant seraient reversés à 20% pour la commune (minimum légal), le reste étant pour les ECPI (communauté de communes, département, région, État).
- Ainsi, pour 6 éoliennes, les retombées fiscales pour la commune seraient de 30000 € par an (20000 € pour 4 éoliennes) avec un part à 20% (à négocier avec les ECPI).
- Un financement participatif avantageux serait proposé aux habitants de la commune.
- La situation géographique devrait respecter les critères suivants :
 - être à plus de 500 mètres d'une habitation ;
 - être à plus de 5 kilomètres du centre de Valduc ;
 - éviter les zones de forêt, à cause notamment des chauves-souris.

Reprise de l'Abreuvoir

Le conseil municipal reçoit Monsieur Noël LE RICHE, qui lui présente un projet de reprise de l'exploitation de l'Abreuvoir.

- Le projet est plus orienté sur une thématique « théâtre », permettant de travailler avec des acteurs locaux, de mettre en valeur l'activité des amateurs et ainsi, de réduire les frais de fonctionnement. Le travail avec les écoles et les collèges serait également envisagé.
- La gestion serait assurée par une association loi 1901 avec un bureau constitué, si possible, de personnes n'ayant pas de rapport avec le théâtre.
- Le financement serait assuré par des subventions (publiques et privées) et des spectacles « sur étagère » (« art et scène » avec le conseil départemental par exemple).
- Le lancement du projet s'effectuerait à partir d'un budget de 80000 €, pour lequel les deux intervenants sont assez optimistes pour la première année.
- Idéalement, l'exploitation débuterait en septembre 2021. Pour atteindre cet objectif, un accord de principe doit être conclu pour novembre 2020.

Délibérations

Convention assistance technique Véolia : Le conseil accepte la convention d'assistance technique pour le curage préventif annuel du réseau d'eaux usées proposé par Véolia.

L'amortissement du réseau d'eau sera facturé 0,30 € le m³ aux communes de Barjon et Le Meix.

Une convention sera signée avec Châtillon sur Seine pour la mise à disposition d'une salariée pour une durée de 9 heures par semaine (Poste et accompagnement administratif).

Baux de chasse : Le conseil municipal décide de ne pas pratiquer d'augmentation des baux de chasse pour 2020.

Remboursement de frais : Les frais engagés par la Maitresse pour l'école lui seront remboursés par la commune.

Points divers

Les études d'avant-projet définitif pour **la rénovation du Sully** sont en cours.

Les demandes de subvention pour **la chaufferie bois** sont engagées.

La séance est levée à 23h05.